



BULLETIN MENSUEL – NOVEMBRE 2023

HORAIRE D'AUTOMNE ET D'HIVER – HÔTEL DE VILLE - RAPPEL

À compter du 1^{er} novembre et ce jusqu'au 30 avril 2023, les bureaux de l'Hôtel de ville seront ouverts du mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Pour la période des Fêtes, l'hôtel de ville sera fermé du 23 décembre au 8 janvier inclusivement, de retour le 9 janvier 2024 à 9h.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 11 décembre 2023 à compter de 19h30 et sera précédée par une **séance extraordinaire à 19 h**. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **au garage municipal sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter les avis publics qui seront publiés sur notre site web le 27 novembre prochain, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

À PROPOS DE VOUS



DEVENIR BÉNÉVOLES AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

En ces temps difficiles pour tous, le bénévolat est source de valorisation et de bien-être. De plus en plus d'organismes ont besoin de vous ! Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles on peut décider de faire du bénévolat. Elles peuvent être d'ordre personnel, professionnel, communautaire ou social. Comme l'humain, les motivations changent et évoluent avec le temps.

La Municipalité a toujours besoin de bénévoles. Si le cœur vous en dit, contactez- nous à info@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou au 819 321-2332 poste 3700 afin qu'on ajoute votre nom à la liste. Dans un deuxième temps, nous communiquerons avec vous pour connaître toutes les façons de vous rejoindre rapidement en cas de besoin.

BILAN 2023

Obtention de subventions pour 1 542 937 \$

- **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération et redresse**
15 102 \$ a été reçu et utilisé pour le chemin du Lac Manitou Sud.
- **Emploi et Développement Canada – Emploi d'été Canada**
2 137 \$ a été reçu afin de permettre l'embauche d'un étudiant au débarcadère.
- **Subventions pour l'hôtel de ville :** **1 525 698 \$**

Constitution de la patrouille nautique



L'objectif de la patrouille nautique est le respect du code nautique, des restrictions fédérales et la sensibilisation concernant la sécurité et le respect des utilisateurs et navigateurs du lac Manitou.

Nous avons effectué 93 interventions, tant au niveau de la sécurité nautique, de l'environnement ou de la prévention. Nous avons également effectué quelques sauvetages.

Travaux routiers



Gestion des eaux pluviales, captage des sédiments et stabilisation chemin Lacasse et Montée Daoust.

Plusieurs embuches ont été rencontrées tout au long du projet mais avec la collaboration de l'entrepreneur, des ingénieurs et des citoyens, les travaux se sont terminés le 4 octobre 2023.

Construction de l'Hôtel de Ville



Le contrat de construction de l'Hôtel de ville a été octroyé le 17 juillet 2023 et l'entrepreneur ayant obtenu le contrat est Gestion Karmat Inc.

Le 5 septembre 2023, l'entrepreneur a procédé à la démolition de l'ancien bâtiment



La construction se poursuit et nous verrons dans les prochains jours, l'érection des murs et du toit.

La livraison du bâtiment est toujours prévue pour le 31 mars 2024.

Modification réglementaire

Le règlement 2022-145 relatif aux nuisances a été modifié par le règlement 2022-145-1 qui se lit ainsi :

Ajout de l'article 4.1 : Arme à feu ou arme à air comprimé :

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser une arme à feu ou une arme à air comprimé :

- a) À moins de 300 mètres d'une maison, d'un bâtiment ou de tout lieu habité
- b) À moins de 300 mètres d'un endroit public, d'un endroit fréquenté par le public ou d'un chemin public
- c) Sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, de son représentant ou de l'occupant des lieux

Le présent article ne s'applique pas aux commerces prévus à cet effet et détenant les permis nécessaires à son exploitation.

Modification de l'article 4 NUISANCE PAR LES ARMES, sous-article 4.3 par le texte suivant :

4.3 Arc et arbalète

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser un arc ou une arbalète

- a) À moins de 300 mètres d'une maison, d'un bâtiment ou de tout lieu habité
- b) À moins de 300 mètres d'un endroit public, d'un endroit fréquenté par le public ou d'un chemin public
- c) Sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, de son représentant ou de l'occupant des lieux

Le présent article ne s'applique pas aux commerces prévus à cet effet et détenant les permis nécessaires à son exploitation.

MATIÈRES RÉSIDUELLES – AIDE-MÉMOIRE



MATIÈRES ORGANIQUES

EN VRAC OU DANS UN SAC EN PAPIER

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Nourriture (cuite, crue, avariée ou congelée)
- Nourriture pour animaux
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farine et sucre
- Produits laitiers non liquides
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtres), sachets de thé et tisane
- Poissons, viandes, os et arêtes
- Carapaces de crabe et homard, coquilles d'œufs et écales de noix

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres en carton, cartons souillés d'aliments (pizza)
- Papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Petits articles en bambou (en enlevant les parties en plastique et en métal)

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes et résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois et plantes d'intérieur

AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litières de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

PAS DE SAC DE PLASTIQUE DANS MON BAC, MÊME S'IL EST COMPOSTABLE!



DÉCHETS

LES DÉCHETS SONT DES OBJETS EN FIN DE VIE UTILE qui ne peuvent être déposés ni au bac brun ou vert, ni à l'écocentre, ni aux comptoirs d'entraide.

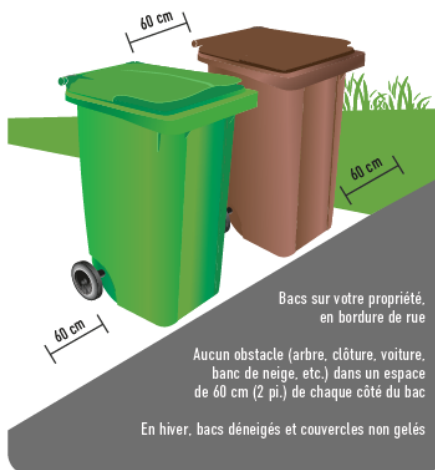
ACCEPTÉS

- Couches
- Jouets brisés
- Brosses et miroirs
- Vaisselle brisée et porcelaine
- Gants de vaisselle et éponges
- Pailles de plastique
- Brosses à dents de plastique
- Sacs en plastique rigide (sacs de chips, etc.)
- Tout plastique compostable et biodégradable
- Etc.

COMMENT PLACER VOS BACS POUR LA COLLECTE

Roues et poignées orientées vers la maison

Bacs placés côte à côte et espacés de 60 cm (2 pi.)



MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS EN VRAC

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Papiers déchiquetés (dans un sac transparent noué)
- Papiers bruns non souillés
- Boîtes et emballages en carton (défaire les boîtes)
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)

PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros : 1 2 3 4 5 7
- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique qui s'étirent facilement (à regrouper dans un sac transparent noué)

MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes et papiers d'aluminium
- Cintres (à regrouper en paquets)

VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants en verre, de toutes les couleurs



Les bacs et le déneigement



Il est **ESSENTIEL** de placer votre bac **DANS** votre entrée, à 1 m de la rue. Ceci comporte une foule d'avantages :

- Votre bac ne nuit pas au déneigement, surtout lorsque les rues deviennent de plus en plus étroites en raison de l'accumulation de neige.
 - Il ne sera pas détruit par la charrue donc, vous n'aurez pas à en commander un autre.
 - Vous n'aurez pas à ramasser le contenu du bac qui sera éparpillé au sol si la déneigeuse le renverse ;
 - Vous faciliterez le travail de nos opérateurs et ils pourront déneiger plus rapidement et plus efficacement – l'ensemble de nos citoyens en bénéficieront!
- De plus, vous sauvez quelques pas puisque vous n'avez pas à mettre votre bac dans la rue mais bien **DANS VOTRE ENTRÉE**, à 1 mètre de la chaussée!
 - Le rentrer dès la fin de la collecte évitera aussi de nombreux désagréments.
 -

SOYEZ VIGILANTS !

MRC DES LAURENTIDES – COOPÉRATION TRANSATLANTIQUE POUR CAP SUD 66



Le 27 octobre dernier a eu lieu la signature de convention de partenariat entre l'agence française Cap Sud 66 et la MRC des Laurentides. Leur objectif : Unir leurs efforts, connaissances et expertises pour s'aider mutuellement à mettre en œuvre les meilleures pratiques pour développer et mutualiser des projets innovants et ainsi favoriser la coopération économique des entreprises et du milieu. Pour plus d'information : <https://mrclaurentides.qc.ca/communique-partenariat-cap-sud-66-mrc-laurentides/>

SALON DU BÉNÉVOLAT - NOUS AVONS BESOIN DE VOUS



C'est dans une ambiance amicale et chaleureuse qu'a eu lieu samedi le 14 octobre dernier, la première édition du Bénévolorama, le Salon du bénévolat de la MRC des Laurentides à la polyvalente des Monts à Sainte-Agathe-des-Monts. L'événement a rassemblé plus de 200 personnes dont 24 kiosques d'organismes sociocommunautaires et municipalités du territoire.

Aînés, jeunes retraités, élus, nouveaux citoyens et familles se sont déplacés pour rencontrer les 24 organismes du territoire présents. L'événement a permis aux organismes de faire connaître leurs services et de recruter des bénévoles. « J'ai apprécié le salon et aujourd'hui, nous avons déjà une dame qui débute son bénévolat avec nous et d'autres suivront ! » affirme Dominique Cadieux, directeur de l'organisme Bouffe Laurentienne. Les animations proposées tout au long du salon ont participé au

succès de l'événement : ensemble vocal O chœur du Nord, peinture collaborative avec Ecoloria, rallye, tirage de prix et collations offertes par le Café communautaire Coup de cœur et Les Chefs à la rescousse. Pour plus d'information : <https://mrclaurentides.qc.ca/communique-salon-du-benevolat/>

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES ET COMMUNAUTAIRES

La Grande Guignolée pour Moisson Laurentides

Du 1^{er} au 31 décembre 2023



Crédit photo : Moisson Laurentides

Les 2 000 bénévoles, les dizaines d'événements en 30 jours, l'implication à la fois des citoyens, des organisations et des municipalités font de la Grande Guignolée pour Moisson Laurentides, le plus important événement de solidarité à se tenir sur le territoire des Laurentides.

Vous pouvez soutenir la Grande Guignolée en faisant des dons, à la fois en argent et en denrées, en organisant des activités de collectes de fonds en équipe ou en entreprise et finalement en vous impliquant à titre de bénévole. L'événement se déroule également dans la MRC Les

Moulins, dans la région de Lanaudière, ce territoire étant desservi par Moisson Laurentides.

Info : <https://moissonlaurentides.org/nos-evenements/la-guignolee/>

La Guignolée des médias

7 décembre 2023



Crédit photo : Moisson Laurentides

Que ce soit sur l'un de nos nombreux points de collecte ou encore dans notre entrepôt pour aider à la préparation et au tri des denrées, devenir bénévole à la Grande Guignolée pour Moisson Laurentides et à la Guignolée des médias est simple et rapide. Chaque geste compte quand vient le temps de combattre la faim.

<https://moissonlaurentides.org/nos-evenements/la-guignolee/participez-en-tant-que-benevoles-individuels/>

LES MARCHÉS DE NOËL DANS LA MRC DES LAURENTIDES

Ville de Sainte-Agathe des Monts



Programmation



MUSICIENS

2 décembre

10 h 30 à 12 h 30 : Charles Johnson

13 h à 16 h : Steeve Poirier

3 décembre

10 h 30 à 12 h 30 : Claire Lafrenière

13 h à 16 h : Steeve Poirier



CALÈCHES

11 h à 15 h

2 et 3 décembre

Sujet à changement selon la météo



PÈRE-NOËL ET SES LUTINS

11 h à 15 h

2 et 3 décembre



TIRE SUR LA NEIGE

2 décembre

11 h à 16 h (vente)

3 décembre

11 h à 16 h (offert par la Ville)

Jusqu'à épuisement des stocks



BISCUITS DE NOËL

Des biscuits cuisinés avec amour par le café communautaire Coup de Cœur seront remis à tous les visiteurs!

2 décembre

Jusqu'à épuisement des stocks



SERVICE DE TRAITEUR

10 h à 17 h

2 et 3 décembre

Les Délices d'Isabelle sera sur place. Au menu : des plats réconfortants ainsi que les petits classiques sucrés du temps des fêtes.

819 321-5248

zabygagne@hotmail.com

Municipalité de Val-David



2 et 3 décembre 2023 – Val-David

Au 2490, rue de l'Église

De 10 h à 17 h

Visitez le [Salon des artisans de Val-David](#) à la Salle Athanase-David (église). Au fil des années ce salon est devenu une tradition incontournable pour amorcer la période des Fêtes et mettre en valeur savoir-faire et la créativité des artisans. Un rendez-vous à ne pas manquer au cœur du charmant village de Val-David.



Du 9 au 16 décembre 2023

De 10 h à 16 h

Découvrez un marché de Noël unique en son genre.

Vous y trouverez un choix incomparable de produits festifs et de grande qualité pour les fêtes.

Un rendez-vous unique, délicieusement préparé par des gens d'ici.

Info : 819 322-6419 – www.marchedici.org

Municipalité de Val-Morin



*Féria d'hiver
&
Marché de Noël
Édition 2023*

9 et 10 décembre

6140, rue Morin

Église de Val-Morin et au parc des Férias.

De 10 h à 17 h

Vivez la **Féria d'hiver et Marché de Noël de Val-Morin** à l'Église de Val-Morin et au parc des Férias. Lors de la Féria d'Hiver et Marché de Noël, il sera possible de découvrir plusieurs artisans locaux qui présenteront leurs œuvres, le tout dans une atmosphère festive. Au programme : plats savoureux, feu de joie, boissons chaudes, musique, animation, course des lutins et plus

encore! Info : [819 324-5670](tel:8193245670) | val-morin.ca

T'as ça conduire l'hiver?
Prends l'inter!

SUIVEZ EN TEMPS RÉEL

Service à la clientèle
téléphone : 1 877 604-3377
0h à 19h - 7 jours
1-877-604-3377

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ!

linter.ca

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS
DE PERSONNES EN
PERTE D'AUTONOMIE
OU EN SITUATION DE
HANDICAP VIVANT À
DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/

Formations offertes

Informez-vous dès maintenant sur le

**Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?



Suivez Tendre la main- aînés Laurentides
ou écrivez à
tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

N'hésitez pas à nous faire parvenir les activités qui se tiennent dans notre Municipalité. Un spectacle se tient près de chez-vous et vous aimeriez que l'on y participe ? Nous sommes là pour vous ! Faites parvenir vos articles (200 mots maximum) avec une ou deux photos les accompagnant et nous les publierons ! À vos crayons et caméra et transmettez le tout en mentionnant dans l'objet du message : Bulletin mensuel à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Ibghy'.

Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**. L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>